Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 août 2025 à 20 h en la salle du conseil, sous la présidence de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Sylvain Dubuc, Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale
Me Nathalie Deschesnes, greffière

La séance débute à 20 h.

25-355

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. OUVERTURE
1.1. Réflexion

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX
25-355 2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE

4. GESTION ADMINISTRATIVE

5. RESSOURCES HUMAINES

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
25-356 6.1. Autorisation de signature – Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une piste cyclopédestre entre les Villes de Sainte-Julie et de Boucherville

7. FINANCES ET APPROVISIONNEMENTS

8. INFRASTRUCTURES

9. LOISIRS

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

11. RÉGLEMENTATION
25-357 11.1. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 1337 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'abris et de filets de baseball dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 473 900 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 473 900 $

25-358 11.2. Adoption – Règlement 1300-1 modifiant le règlement 1300 afin d'autoriser le paiement des coûts d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 875 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 875 000 $

25-359 11.3. Adoption – Règlement 1317-2 modifiant le règlement 1317 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 965 000 $ pour le paiement des coûts des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents

25-360 11.4. Adoption – Règlement 1331-1 modifiant le règlement 1331 afin de décréter des travaux d'aménagement et de plantation de végétaux dans la forêt nourricière pour un montant de 350 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 $

25-361 11.5. Adoption – Règlement 1338-1 modifiant le règlement 1338 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 670 000 $ pour le paiement des coûts de divers travaux dans des bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipements

25-362 11.6. Adoption – Règlement 1342 autorisant le paiement de divers honoraires de services professionnels pour la mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois

25-363 11.7. Adoption – Règlement 1347 décrétant des travaux de construction de bordures, de chaussées et de trottoirs sur diverses rues pour un montant de 389 200 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 389 200 $

25-364 11.8. Adoption – Règlement 1348 décrétant des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur de l'école du Moulin ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 $

25-365 11.9. Adoption – Règlement 1353 décrétant divers travaux et services professionnels pour l'entretien et l'inspection des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la ville de Sainte-Julie pour un montant de 340 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 340 000 $

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-366 15.1. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-356

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLOPÉDESTRE ENTRE LES VILLES DE SAINTE-JULIE ET DE BOUCHERVILLE

ATTENDU QUE les Villes de Sainte-Julie et de Boucherville souhaitent aménager une liaison cyclable d'environ 7,9 kilomètres entre leurs territoires respectifs, afin de répondre aux attentes des citoyennes et citoyens et de favoriser des déplacements actifs et sécuritaires entre les deux municipalités;

ATTENDU QUE la conclusion d'une entente avec la Ville de Boucherville est jugée opportune pour encadrer la réalisation des travaux d'implantation de cette piste cyclopédestre et définir les modalités de partage des coûts;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par M. Sylvain Dubuc

RÉSOLU :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intermunicipale relative à la réalisation de la piste cyclopédestre à intervenir avec la Ville de Boucherville, dont copie est jointe à la présente résolution, ainsi qu'à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-357

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1337 AUTORISANT LE PAIEMENT DES COÛTS D'ACQUISITION D'ABRIS ET DE FILETS DE BASEBALL DANS DIVERS PARCS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 473 900 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 473 900 $

Avis de motion est donné par M. Eric Faucher que le *Règlement 1337 autorisant le paiement des coûts d'acquisition d'abris et de filets de baseball dans divers parcs ainsi que les frais contingents pour un montant de 473 900 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 473 900 $* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1337 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

25-358

ADOPTION – RÈGLEMENT 1300-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1300 AFIN D'AUTORISER LE PAIEMENT DES COÛTS D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 875 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 875 000 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-342;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1300-1 modifiant le règlement 1300 afin d'autoriser le paiement des coûts d'un véhicule électrique ainsi que les frais contingents pour un montant de 875 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 875 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-359

ADOPTION – RÈGLEMENT 1317-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1317 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 965 000 $ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE POUR BORNES DE RECHARGE AUX ATELIERS MUNICIPAUX AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-343;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1317-2 modifiant le règlement 1317 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 965 000 $ pour le paiement des coûts des travaux d'aménagement d'une installation électrique pour bornes de recharge aux ateliers municipaux ainsi que les frais contingents*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-360

ADOPTION – RÈGLEMENT 1331-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1331 AFIN DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PLANTATION DE VÉGÉTAUX DANS LA FORÊT NOURRICIÈRE POUR UN MONTANT DE 350 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 350 000 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-344;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1331-1 modifiant le règlement 1331 afin de décréter des travaux d'aménagement et de plantation de végétaux dans la forêt nourricière pour un montant de 350 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 350 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-361

ADOPTION – RÈGLEMENT 1338-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1338 AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À 670 000 $ POUR LE PAIEMENT DES COÛTS DE DIVERS TRAVAUX DANS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-345;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1338-1 modifiant le règlement 1338 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 670 000 $ pour le paiement des coûts de divers travaux dans des bâtiments municipaux et d'acquisition d'équipements*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-362

ADOPTION – RÈGLEMENT 1342 AUTORISANT LE PAIEMENT DE DIVERS HONORAIRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE EN VALEUR DU PARC DES ÉTANGS-ANTOINE-CHARLEBOIS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-346;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1342 autorisant le paiement de divers honoraires de services professionnels pour la mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-363

ADOPTION – RÈGLEMENT 1347 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BORDURES, DE CHAUSSÉES ET DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES POUR UN MONTANT DE 389 200 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 389 200 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-347;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Eric Faucher
APPUYÉ par M. Christian Huard

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1347 décrétant des travaux de construction de bordures, de chaussées et de trottoirs sur diverses rues pour un montant de 389 200 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 389 200 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-364

ADOPTION – RÈGLEMENT 1348 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE DU MOULIN AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 525 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 525 000 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-348;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain Dubuc
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1348 décrétant des travaux d'amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur de l'école du Moulin ainsi que les frais contingents pour un montant de 525 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 525 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-365

ADOPTION – RÈGLEMENT 1353 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX ET SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ENTRETIEN ET L'INSPECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LA VILLE DE SAINTE-JULIE POUR UN MONTANT DE 340 000 $ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 340 000 $

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 août 2025, sous le numéro 25-349;

ATTENDU QUE la greffière a présenté le règlement conformément aux sixième et septième alinéas de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement 1353 décrétant divers travaux et services professionnels pour l'entretien et l'inspection des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la ville de Sainte-Julie pour un montant de 340 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 340 000 $*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

25-366

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Mme Sylvie Beaulieu
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Mario Lemay
Maire

Nathalie Deschesne
Greffière